

Message du Comité d'agglomération  
au Conseil d'agglomération

**Message concernant la libération du crédit d'étude  
pour la création d'une installation P+R  
sur le site des Portes de Fribourg**

## Sommaire

I.	Généralités et contexte .....	1
II.	Description du projet .....	2
III.	Coûts.....	3
IV.	Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération .....	3

## Annexe

- Projet d'arrêté

---

## Glossaire :

***Toutes les abréviations sont en italique dans le document.***

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
TP	transport public

## 26 – 2021-2026 : Message concernant la libération du crédit d'étude pour la création d'une installation P+R sur le site des Portes de Fribourg

Sur la base du budget d'investissement 2023 adopté le 13 octobre 2022, le *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Comité)* invite le *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Conseil)* à libérer un montant de CHF 100'000 pour réaliser les études nécessaires au projet de création d'une installation P+R sur le site des Portes de Fribourg. Cette demande de libération de crédit s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie M3.8 « Plateformes multimodales – P+R » du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4)* et constitue le point de départ de la mesure 4M.08.04C du PA4 prévoyant l'aménagement de *parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg (P+R)* à long terme.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

### I. Généralités et contexte

L'*Agglomération de Fribourg (Agglomération)* planifie et finance la réalisation ou l'extension de P+R d'Agglomération selon les fiches correspondantes du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA3)* et du PA4. Ces P+R sont des espaces de stationnement permettant aux automobilistes d'accéder au centre-ville en *transport public (TP)*, après avoir préalablement parké leur véhicule en périphérie de ce dernier. Ces parkings sont idéalement localisés en périphérie d'agglomération, à proximité immédiate des grands axes routiers et doivent être combinés avec des TP performants. Les P+R sont avant tout destinés aux personnes dont le domicile n'est pas ou peu desservi par les TP, et qui ont de ce fait un avantage important à utiliser la voiture sur une partie de leur trajet. Ils complètent en cela le réseau P+R cantonal, qui vise à capter les pendulaires au plus près de leur domicile afin de minimiser le parcours effectué en voiture et limiter les charges de trafic sur les axes routiers.

L'*Agglomération* compte actuellement sept P+R, dont la vocation est de permettre un transbordement entre la voiture et les TP. Ces installations sont les suivantes :

- La Chassotte (Fribourg),
- Heitera (Fribourg),
- La Grange (Villars-sur-Glâne),
- Rosé (Avry),
- St-Léonard/Poya (Fribourg),
- Corbaroche (Marly),
- Bourguillon (Fribourg).

Dans le cadre du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA2)*, PA3 et PA4, des stratégies menant à des projets d'extension ou de relocalisation ont été développées. La mesure 3M.08.04, priorisée en catégorie A dans le PA3, prévoit ainsi une extension du parking de Corbaroche à Marly. Ce projet, en combinaison avec une nouvelle caserne de pompiers, a fait l'objet d'un concours d'architecture en 2023 et se trouve actuellement en cours d'étude pour assurer sa réalisation dans les délais imposés par le PA3. La mesure 4M.08.04 « Aménagement de P+R d'agglomération à long terme » prévoit dans un horizon C du PA4, la réalisation d'installations P+R sur trois sites distincts, à savoir à proximité de la jonction autoroutière Fribourg-Sud, à proximité de la gare de Düdingen et sur le site des Portes de Fribourg. Le développement du secteur autour de la jonction autoroutière Fribourg-Sud est en l'état incertain. La réalisation d'un ouvrage P+R à cet endroit sera dépendante des choix qui seront fait dans le cadre du projet Pôle Santé et Activités (PSA). L'*Agglomération* reste attentive à ces développements et cherchera à exploiter les opportunités de mutualisation d'usage. Le futur P+R de la gare de Düdingen sera dépendant des accès possibles du côté « Jura » de la ligne de chemin de fer.

Il est ainsi fait le choix de se concentrer en premier lieu sur le site des Portes de Fribourg pour lequel les éléments suivants sont connus :

- le parking *P+R* de St-Léonard est ainsi situé de manière trop proche du centre de *l'agglomération fribourgeoise* et le *PA4* prévoit sa relocalisation à un emplacement plus adéquat. Cependant, le nombre total de plusieurs centaines de places a nécessité le développement par *l'Agglomération* d'une stratégie qui prévoit une évolution en deux étapes ;
- à court terme, une installation provisoire à Forum Fribourg d'une capacité de 55 places, dont l'ouverture est prévue au printemps 2024, doit permettre d'offrir des places *P+R* plus éloignées du centre-ville mais à proximité d'un grand axe routier et disposant d'une ligne de *TP* performante ;
- à long terme, les études menées par *l'Agglomération* dans le cadre de l'élaboration du *PA4* ont identifié l'opportunité de réaliser une installation d'envergure sur le site des Portes de Fribourg, à proximité de la jonction autoroutière Fribourg-Nord, le long de l'axe d'entrée en provenance de Morat et à proximité du terminus actuel de la ligne de bus urbaine 1 sur un terrain appartenant à l'État de Fribourg.

## II. Description du projet

En complément avec la stratégie cantonale visant à capter les usagers au plus près de leur domicile, un potentiel de captage de pendulaires en entrée d'agglomération a été identifié dès 2019 dans l'étude sur les *P+R* réalisée par le bureau Christe & Gyax.

Le projet de construction d'un *P+R* sur le site des Portes de Fribourg répond aux stratégies de relocalisation des *P+R* situés trop proches du centre de *l'agglomération fribourgeoise* et fait l'objet de la fiche de mesure 4M.08.04C du *PA4*.

Cette mesure vise à la construction à long terme d'un ouvrage, afin de répondre aux objectifs suivants :

- capter les usagers/ères des transports individuels motorisés (TIM), entrant dans *l'agglomération fribourgeoise*, afin de les reporter sur les *TP* en leur offrant des lieux de transbordement ;
- inciter les usagers/ères n'ayant pas de desserte satisfaisante à leur domicile à utiliser les *TP* ;
- favoriser la complémentarité des modes de déplacement et la diminution du trafic en centre-ville.

Les résultats de l'étude permettront l'inscription d'une mesure précisant les caractéristiques exactes de l'ouvrage dans un projet d'agglomération à venir en fonction de l'horizon de réalisation possible de l'ouvrage.

### Emplacement du *P+R*

L'emplacement du *P+R* sur le site des Portes de Fribourg doit permettre d'offrir une plateforme multimodale sur un site disposant à la fois d'une excellente accessibilité en voiture et une très bonne desserte en *TP* avec la présence de la ligne de bus urbaine 1 sur un axe d'entrée majeur de *l'agglomération fribourgeoise*.

Le site se situe aux portes de *l'agglomération fribourgeoise*, en amont d'une future gestion d'accès en cours d'étude dans le cadre des travaux d'élaboration du concept de centrale de gestion du trafic d'agglomération. Il permet ainsi un accès aisé aux pendulaires et se situe en dehors de zones sensibles à des nuisances.

### Équipement du *P+R*

Le projet de *P+R* sur le site des Portes de Fribourg prévoit un ouvrage permettant de relocaliser les places actuellement mises à disposition dans le secteur de St-Léonard et celles louées temporairement dans l'enceinte de Forum Fribourg.

L'étude de ce projet doit permettre un dimensionnement précis de cet ouvrage et des équipements nécessaires à son fonctionnement. Au-delà de son emplacement répondant à des critères éprouvés, le concept d'exploitation de l'ouvrage doit être développé. Il convient à ce titre de définir le schéma d'accès du *P+R* pour les véhicules et les transbordements offerts aux usagers/ères pour rejoindre les bus de manière sûre et confortable. Les équipements d'accès et d'exploitation (horodateurs, barrières, ...) permettent de répondre à la stratégie *P+R* et de favoriser l'utilisation par les pendulaires.

Les *P+R* sont identifiés comme des lieux potentiels de recharge pour les véhicules électriques. L'étude intégrera ainsi, dès les premières étapes, la réflexion du nombre, de l'emplacement et du type de bornes de recharge pour véhicules électriques mises à disposition des usagers dans ce type d'infrastructure. Au-delà des bornes de recharges en tant que telles, les options d'approvisionnement énergétique du site doivent être clarifiées (raccordement au réseau, production totale ou partielle d'électricité sur le site). Une prise en compte de ces aspects dès la conception du parking permettra une intégration optimale.

Dans l'optique d'un ouvrage intégré au tissu urbain, une coordination avec les développements prévus dans la zone d'activité adjacente est nécessaire et pourrait permettre des synergies, notamment au niveau

des services. Dans l'optique de rationalisation des flux de marchandises, l'installation d'un hub pour la livraison / envoi de colis est à approfondir.

### Pilotage

La réalisation des infrastructures issue des projets d'agglomération incombe en principe aux communes. Au regard de l'importance régionale de l'objet, il est cependant proposé que le démarrage de la phase d'étude soit piloté par le *Comité* avec des groupes de travail regroupant toutes les parties prenantes (*Agglomération*, commune, État de Fribourg) et les mandataires retenus suite à l'appel d'offre qui sera effectué. Le pilotage par *l'Agglomération* doit permettre d'obtenir les informations nécessaires à l'inscription d'une mesure dans le projet d'agglomération ultérieur en développant la maturité du projet à un niveau adéquat. Les études pour la réalisation (SIA30 et suivantes) sont du ressort de la commune-hôte de l'infrastructure.

### Délais

Les travaux d'étude seront lancés dans le courant de l'année 2024 après la rédaction du cahier des charges correspondant et un appel d'offre. La finalisation de l'étude est attendue entre 2024 et 2025.

## III. Coûts

Le budget d'investissement 2024 de *l'Agglomération* prévoit un montant de CHF 200'000, afin de réaliser cette étude *P+R* relative au site des Portes de Fribourg (rubrique 6340.5290.26). Sur cette base et dans le cadre du présent message, le *Comité* invite le *Conseil* à libérer un crédit d'investissement maximal de CHF 100'000. Ce montant doit permettre d'obtenir les éléments nécessaires à l'inscription d'une mesure en priorité A dans un futur projet d'agglomération. Il a été déterminé sur la base d'ouvrages de nature similaire. Le montant restant est prévu pour la réalisation d'études ultérieures et fera l'objet d'un message de demande de crédit correspondant.

Les répartitions sont considérées de la manière suivante :

Objet	Coût (CHF)
Étude permettant l'inscription d'une mesure en priorité A d'un projet d'agglomération (environ avant-projet SIA 20) objet du présent message	100'000
Études ultérieures complémentaires non couvertes par le présent message	100'000
<b>Total prévu au budget d'investissement</b>	<b>200'000</b>

### Incidences financières

Le *Comité* entend financer la dépense nette de CHF 100'000 par emprunt bancaire. Celle-ci doit être amortie au taux légal de 10 %, équivalent à un montant de CHF 10'000 par année. Par hypothèse, il est tenu compte d'une utilisation totale du crédit en 2024, aboutissant à un début des amortissements dès 2025. À noter toutefois que l'amortissement pourra débiter une fois l'entier du crédit épuisé. L'estimation des intérêts à prévoir se fonde, quant à elle, sur l'hypothèse d'un emprunt conclu à un taux de 2 % pour les dix premières années de l'emprunt. Sur cette base, la charge d'intérêt total est estimée à CHF 10'390 correspondant à un intérêt annuel moyen de CHF 1'039. Sous réserve de l'acceptation du présent objet par le *Conseil*, cet investissement sera imputé à la rubrique 6340.5290.26 du budget d'investissement 2024.

## IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération

**Le *Comité* propose, au *Conseil*, d'adopter la libération du crédit d'étude pour la création d'une installation P+R sur le site des Portes de Fribourg selon le projet d'arrêté annexé au présent message.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos meilleures salutations.

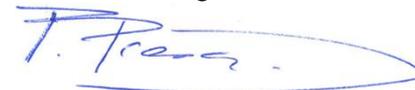
Au nom du Comité d'agglomération  
de l'agglomération de Fribourg

Le Président



René Schneuwly

Le Secrétaire général



Félicien Frossard

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

VU :

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- l'ordonnance du 9 décembre 2020 coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations (RSF 140.21),
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo ; RSF 140.11),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés le 13 septembre 2018 et révisés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvés le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- le Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg,
- le Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 1<sup>er</sup> avril 2021 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 août 2021 (PDA),
- la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvé par le Conseil d'agglomération le 1<sup>er</sup> avril 2021,

considérant :

- le message n°52 du Comité d'agglomération du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- le message n°12 du Comité d'agglomération du 13 octobre 2022,
- le message n°26 du Comité d'agglomération du 1<sup>er</sup> février 2024,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement,

arrête :

**Article premier**

<sup>1</sup> Le Comité d'agglomération est autorisé à engager un crédit d'étude de CHF 100'000, sous la rubrique 6340.5290.26 du budget d'investissement 2024, pour la réalisation d'une étude P+R relative au site des Portes de Fribourg.

<sup>2</sup> Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Fribourg, le 29 février 2024

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Bernard Chassot

Félien Frossard